



Formation Post Permis Jeunes Conducteurs

Réf de l'action : ECF T010 indice 06 Version 01 Point Relais ECF Version 01 de l'école de conduite Point Relais ECF MONTMORENCY CENTRE

OBJECTIFS

renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une démarche volontaire et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un 1er permis de conduire auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

L' enseignant de la conduite dispose en sus d'une formation complémentaire post permis.

DUREE : la formation est collective et se déroule sur une journée (7 heures).

HORAIRES : Voir Horaires de cours affichés

PROGRAMME

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

- Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école ECF vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

SANCTION VISEE

En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.

- Vous avez obtenu le permis en conduite traditionnelle? Et hop... vous gagnez 1 an sur votre période probatoire, soit 12 points en 2 ans au lieu de 3!
- Vous avez obtenu le permis en conduite accompagnée ? Et hop... vous gagnez 6 mois sur votre période probatoire, soit 12 points en 1 an et demi au lieu de 2!

Mais à une condition, n'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.